

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 29 MARS 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE

Le vingt-neuf du mois de mars à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire.**

Date de la convocation : 22 mars 2016.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Luc BLANC-SIMON – Angéline SOURIGUES – Serge DUPOUY – GILLES LAPORTE – François GASQUE – Jacques LAFITTE – Sylvie MAILHO - Jean-Jacques LESBATS – Jean FORNIER de LACHAUX – Patrice BAROCHE – Muriel BERNEDE – Claire GUILLAUME – M. Jean-Christophe ELINEAU – Sylvie LASSALLE –

ABSENTE EXCUSEE : MME Marjorie SERRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Angéline SOURIGUES

ORDRE DU JOUR :

- **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**
 - PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015.
 - PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2015.
 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015.
 - PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2016.
 - TAXES LOCALES : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016.

- **BUDGET BATIMENT PHOTOVOLTAIQUE**
 - PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2016.

- **BUDGET LOTISSEMENT DE POUMES**
 - PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015.

- **PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2015.**
 - **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015.**
 - **PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2016.**
- **INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.**
 - **LOYERS COMMUNAUX RUE TINARRAGE.**
 - **REMBOURSEMENT DE SINISTRES PAR GROUPAMA D'OC.**
 - **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE MADAME LE PRÉFET DES LANDES AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL), 1^{ÈRE} ENVELOPPE.**
 - **AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES LANDES (CAUE).**
 - **EVALUATIONS PROFESSIONNELLES : VALIDATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE.**
 - **QUESTIONS DIVERSES.**

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire fait donner lecture du procès-verbal de la séance du 15 décembre dernier lequel est adopté sans observation.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015.

Pour ce point à l'ordre du jour, Monsieur le Maire passe la présidence à Madame Angéline SOURIGUES, Maire Adjoint, laquelle présente le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête les comptes ainsi qu'il suit :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 562 495,00
	Réalisé :	679 653,76
	Reste à réaliser :	501 450,00
 <u>Recettes</u>	Prévu :	1 562 495,00

Réalisé :	449 486,80
Reste à réaliser :	163 399,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 757 413,00
	Réalisé :	635 358,21
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Recettes</u>	Prévu :	1 757 413,00
	Réalisé :	1 588 068,74
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 230 166,96
Fonctionnement :	952 710,53
Résultat global :	722 543,57

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2015.

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **363 232,21**
- un excédent reporté de : **589 478,32**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **952 710,53**

- un déficit d'investissement de : **230 166,96**
- un déficit des restes à réaliser de : **338 051,00**

Soit un besoin de financement de : **568 217,96**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2014 : EXCEDENT	952 710,53
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	568 217,96
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	384 492,57
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	230 166 ,96

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de la commune de BROCAS, pour l'année 2015 équilibré en dépenses et en recettes, toutes sections confondues, à la somme de **3 421 187 €** et détaillé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2016
011	Charges à caractère général	325 243 ,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	303 950,00
014	Atténuations de produits	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	163 343,00
Total des dépenses de gestion courante		795 536,00
66	Charges financières	20 600,00
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
022	Dépenses imprévues	29 946,00
Total des dépenses réelles de fonct.		846 082,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	600 636,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de f.</i>	
Total des dépenses d'ordre de fonct.		600 636,00
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES		1 446 718,00

RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2016
013	Atténuation de charges	10 000,75
70	Produits des services, domaine	201 201,00
73	Impôts et taxes	129 099,00
74	Dotations, subventions et participations	490 904,00
75	Autres produits de gestion courante	205 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 036 204,75
76	Produits financiers	20,00
77	Produits exceptionnels	200,68
78	Reprise provisions semi-budgétaires	
Total des recettes réelles de fonct.		1 036 425,43
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	25 800,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de f.</i>	
Total des recettes d'ordre de fonct.		25 800,00
TOTAL		1 062 225,43
002	Résultat reporté	384 492,57
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		1 446 718,00

En dépenses de fonctionnement, à l'article 6574, il est proposé le versement des subventions suivantes pour un montant total de **78 000 €** :

A.A.P.P.M.A.	500
A.C.C.A.	62 000
AIKIDO CLUB BROCAS	400
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	500
APE SUD ALBRET	550
ASSOCIATION ALBRET BASKET ARMAGNAC	200
ATTAC LES JOYEUX TRIKERS DE L'OUEST	750
BROC'ATTITUDE	500
BROCAS PELOTE	400
BROCAS PETANQUE	1 300
CERCLE DES TRAVAILLEURS	2 000
CERCLE TAURIN BROCAS	1 500
COMITE DES FETES BROCAS	1 300
ECOLE DE FOOT DU PAYS D'ALBRET	500
JUDO CLUB DU PAYS D'ALBRET	400
LE SOUVENIR FRANÇAIS MT MARSAN	150
LES AMIS DES FORGES	750
PREVENTION ROUTIERE	250
TENNIS CLUB BROCAS	250
UNION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS	200
USB SECTION FOOTBALL	3 600
TOTAL	78 000

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

COMPTES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2016
<i>20 restes à réaliser 2015</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>3 160,00</i>
20 propositions nouvelles	Immobilisations incorporelles	8 000,00
204 propositions nouvelles	Subventions d'équipement versées	91 700,00
<i>21 restes à réaliser 2015</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>498 290,00</i>
21 propositions nouvelles	Immobilisations corporelles	341 100,04
21 Opérations d'équipement	Salle de l'Etang des Forges	720 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 662 250,04
16	Emprunts et dettes assimilés	54 252,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 000,00

Total des dépenses financières		56 252,00
Total des dépenses réelles d'invest.		1 718 502,04
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	25 800,00
Total des dépenses d'ordre d'invest		25 800,00
TOTAL		1 744 302,04
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE		230 166,96
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES		1 974 469,00

RECETTES

COMPTES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2016
<i>13 restes à réaliser 2015</i>	<i>Subventions d'équipement reçues</i>	<i>163 399,00</i>
13 propositions nouvelles	Subventions d'équipement reçues	224 394,04
16	Emprunts et dettes assimilés	250 000,00
Total des recettes d'équipement		637 793,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 800,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	568 217,96
024	Produits des cessions d'immobilisations	101 022,00
Total des recettes financières		736 039,96
Total des recettes réelles d'invest.		1 373 833,00
021	<i>Virement de la section de fonct.</i>	<i>600 636,00</i>
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
Total des recettes d'ordre d'invest.		600 636,00
TOTAL		1 974 469,00
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		1 974 469,00

Après éclaircissements apportés, et délibérations, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption du budget primitif principal de la commune tel que ci-dessus.

Il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

<p>Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Vote Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>

TAXES LOCALES : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Considérant les bases notifiées des taxes directes locales pour 2016 ;

Considérant la baisse des dotations de l'Etat ;

Considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre dudit budget ;

Propose une augmentation des recettes fiscales, par application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1,009998 sur les taux de 2015, et détaillée ainsi qu'il suit :

TAXES	BASES 2016 (prévisionnelles)	TAUX 2015	TAUX 2016	PRODUIT
Habitation	631 300	11,92	12,04	76 009
Foncière Bâti	417 600	8,10	8,18	34 160
Foncière Non Bâti	29 200	16,21	16,37	4 780
CFE	33 100	11,52	11,63	3 850
PRODUIT				118 799

Ceci exposé, les propositions de Monsieur le Maire sont soumises au vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 14
Pour l'augmentation des taux en 2016: 13 voix
1 abstention

A la majorité, les taux de 2016 sont fixés ainsi :

Taxe d'habitation : 12,04 %
Taxe foncière (bâti) : 8,18 %
Taxe foncière (non bâti) : 16,37 %
CFE : 11,63 %

PHOTOVOLTAÏQUE : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2016, pour le fonctionnement du bâtiment photovoltaïque sis sur la commune, zone artisanale de Bacouyès.

Il en donne lecture, détaillée ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES -		
Chapitre	Libellé	Propositions 2016
Article		
011	Charges à caractère général	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00
6156	Maintenance	600,00
6064	Fournitures administratives	800,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	800,00
TOTAL		5 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES -		
70	Produits des services, domaine et ventes	5 000,00
701	Vente de produits finis et intermédiaires	5 000,00
TOTAL		5 000,00

Ceci exposé, il soumet au vote cette proposition de budget.

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0

Abstentions : 0

Le budget est donc voté équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **5 000 €**.

LOTISSEMENT DE POUMES : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Angéline SOURIGUES, Maire Adjoint, vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	919 750,00
	Réalisé :	461 349,15
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Recettes</u>	Prévu :	919 750,00
	Réalisé :	450 000,00
	Reste à réaliser :	0,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	939 500,00
	Réalisé :	461 349,15
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Recettes</u>	Prévu :	939 500,00
	Réalisé :	461 349,15
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 11 349,15
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	- 11 349,15

LOTISSEMENT DE POUMES : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2015.

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

LOTISSEMENT DE POUMES : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2016.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget, pour l'exercice 2016, du futur lotissement communal dit « de Poumès » et détaillé ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES	PROPOSITIONS
------------------	-----------------	---------------------

		2016
011	Charges à caractère général	774 276,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
Total des dépenses de gestion courante		774 276,21
66	Charges financières	28 460,23
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles de fonct.		802 736,44
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>1 264 085,59</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de f.</i>	
Total des dépenses d'ordre de fonct.		1 264 085,59
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES		2 066 822,03

RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2016
013	Atténuation de charges	
70	Produits des services, domaine	1 264 085,59
73	Impôts et taxes	
74	Dotations, subventions et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
Total des recettes de gestion courante		1 264 085,59
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise provisions semi-budgétaires	
Total des recettes réelles de fonct.		1 264 085,59
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>802 736,44</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de f.</i>	
Total des recettes d'ordre de		802 736,44

<i>fonct.</i>		
TOTAL		2 066 822,03
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		2 066 822,03

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

COMPTES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2016
010 20 204	Stocks Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées	
21 22 23	Immobilisations corporelles Immob. reçues en affectation Immobilisations en cours	
Total des dépenses d'équipement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	450 000,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	
Total des dépenses financières		450 000,00
Total des dépenses réelles d'invest.		450 000,00
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	802 736,44
Total des dépenses d'ordre d'invest		802 736,44
TOTAL		1 252 736,44
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE		11 349,15
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES		1 264 085,59

RECETTES

COMPTES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2016
010 13	Stocks Subventions d'équipement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés	
Total des recettes d'équipement		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	
1068	Excédents de fonct. capitalisés	

Total des recettes financières		0,00
Total des recettes réelles d'invest.		0,00
021	<i>Virement de la section de fonct.</i>	
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	1 264 085,59
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
Total des recettes d'ordre d'invest.		1 264 085,59
TOTAL		1 264 085,59
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		1 264 085,59

Après éclaircissements apportés, et délibérations, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption du budget primitif principal de la commune tel que ci-dessus.

Il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

<p>Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Vote Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Madame le Préfet des Landes relatif à la fixation du montant des indemnités de fonctions des maires :

« Conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, les maires bénéficient de façon automatique, à compter du 1^{er} janvier 2016, des indemnités de fonctions fixées par l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, à la demande du maire, fixer pour celui-ci, par délibération un taux d'indemnité inférieur au barème fixé. En conséquence, **quelle que soit la population de la commune**, dans le cas où la délibération prise par le Conseil Municipal a fixé les indemnités de fonction du maire au montant maximal, il n'est pas nécessaire de délibérer à nouveau sur le régime indemnitaire des élus municipaux. Par contre, dans le cas où la délibération a fixé les indemnités de fonction du

maire à un montant inférieur au barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT, le conseil municipal doit délibérer à nouveau. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la nouvelle délibération doit fixer uniquement les indemnités des adjoints au maire et, éventuellement des autres élus municipaux (conseillers municipaux), dans le respect de l'enveloppe maximum définie au II de l'article L.2123-24 du CGCT..... ».

Ceci exposé Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de décider à nouveau du montant des indemnités de fonction des différents élus municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU l'article 2123-23 du CGCT fixant à 31 % de l'indice brut 1015 le montant obligatoire de l'indemnité de fonction du maire d'une commune de 500 à 999 habitants ;

VU l'article 2123-24 fixant à 8,25 % de l'indice brut 1015 le montant de l'indemnité maximale d'un adjoint d'une commune de 500 à 999 habitants ;

Considérant le nombre d'habitants de la commune de Brocas au 1^{er} janvier 2016 communiqué par l'INSEE soit 790 ;

Considérant le nombre d'adjoints de la commune fixé à quatre ;

Considérant que la délibération en date du 11 avril 2014 a fixé les indemnités de fonction du maire à un montant inférieur au barème prévu à l'article L 2123-23 du CGCT soit à 29,43 % de l'indice brut 1015 au lieu des 31 % prévus automatiquement à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : le montant des indemnités versées à chaque adjoint disposant de délégation de fonction est fixé à 7,27 % de l'indice brut 1015 majoré 821 de la Fonction Publique Territoriale.

Article 2 : le montant de l'indemnité du conseiller municipal délégué est fixé à 3,92 % de l'indice brut 1015 majoré 821 de la Fonction Publique Territoriale.

Article 3 : L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale définie au ii de l'article L.2123-24 du CGCT.

Article 4 : l'ensemble de ces indemnités sera modifié en fonction de la revalorisation de la valeur du point de l'indice.

Article 5 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits du budget communal.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente délibération.

<p>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 Articles L.2123-20 à L.2123-24 du CGCT</p>

POPULATION AU 1^{ER} JANVIER 2016 : 790 habitants

1 – MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indemnité maximale du maire : 31 % de l'indice brut 1015

Indemnité maximale d'un adjoint : 8,25 % de l'indice brut 1015

Soit pour la commune de Brocas, Maire + 4 adjoints : 31 % + (4 X 8,25 %) = **64 %**

2 – INDEMNITES ALLOUEES

BENEFICIAIRES	Indemnité allouée (en % de l'indice 1015)	Indemnité allouée (par mois au 01.01.14)
M. Jean-Luc BLANC-SIMON Maire	31,00 %	1 178,45 €
MME Angéline SOURIGUES 1^{ère} Adjointe déléguée	7,27 %	276,37 €
M. Serge DUPOUY 2^{ème} Adjoint délégué	7,27 %	276,37 €
M. Gilles LAPORTE 3^{ème} Adjoint délégué	7,27 %	276,37 €
M. François GASQUE 4^{ème} Adjoint délégué	7,27 %	276,37 €
M. Jean FORNIER de LACHAUX Conseiller Municipal délégué	3,92 %	149,02 €
TOTAL	64 %	2 432,95 €

LOYERS COMMUNAUX RUE TINARRAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation des deux logements communaux sis rue Tinarrage sont achevés et qu'ils peuvent à nouveau être mis à la location à compter du 1^{er} avril prochain.

Il demande donc à l'assemblée de fixer le prix mensuel de location de ces deux logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- le loyer de l'appartement sis au **33, rue Tinarrage** d'une surface habitable d'environ 86 m² est fixé à **450 € par mois**.
- le loyer de l'appartement sis au **47, rue Tinarrage** d'une surface habitable d'environ 90 m² est fixé à **460 € par mois**.

Monsieur le Maire est autorisé à les louer et à signer les contrats de location.

REMBOURSEMENT DE SINISTRES PAR GROUPAMA D'OC.

Monsieur le Maire rappelle que le 15 avril 2015, un incendie a entièrement détruit le bâtiment communal « Maison de la Chasse ».

Suite à ce sinistre, la commune a missionné, par contrat, la société GDExpertises sise à Pau, conformément à l'article 1710 du Code Civil, pour l'assister dans le cadre des opérations d'évaluation du dommage subi (bâtiment, matériel, mobilier, marchandises, risque locatif, risque en relation avec le dommage) et pour la représenter lors des opérations d'expertises contradictoires amiables.

Presque un an plus tard, après maintes négociations, réexamens de dossier et rapports d'experts rendus, la compagnie d'assurances de la commune GROUPAMA D'OC présente sa quittance indemnité définitive arrêtée à la somme de 99 022,78 € TTC et sur laquelle le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** le montant du remboursement proposé par Groupama d'Oc soit **99 022,78 €**.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que pour la seconde fois, à quelques mois d'intervalle, le hangar municipal a, à nouveau été « visité », et que parmi les objets volés se trouvaient les deux tronçonneuses neuves, remplacées suite au précédent cambriolage.

Plainte déposée et déclaration de sinistre effectuée, Groupama d'Oc propose de rembourser à la commune la somme de 1 514,40 € pour le remplacement des tronçonneuses dérobées. Pour ce qui est des dommages subis par le bâtiment suite à l'effraction, les travaux de réparations seront effectués, en régie, par les employés communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** également le montant de ce remboursement arrêté à la somme de **1 514,40 €**.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MADAME LE PREFET
DES LANDES AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSOPL), 1^{ère} ENVELOPPE.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, fin février dernier, un courrier de Madame le Préfet des Landes informant les communes que le gouvernement intensifie cette année son soutien à l'investissement public porté par les collectivités locales. Cela se traduit, pour la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, par l'octroi d'une enveloppe de 44,37 M€ pour favoriser les projets consacrés aux priorités suivantes :

- les opérations de rénovation thermique ;
- la transition énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la mise aux normes des bâtiments publics ;
- le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements ;
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Un recensement des communes ayant un projet de ce type est donc effectué pour une réponse, et présentation d'un dossier simplifié, avant le 21 mars 2016.

Monsieur le Maire explique qu'il a donc déposé, le projet le plus abouti de la commune au jour de ce recensement : celui relatif à la mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux recevant du public. Il en donne lecture et présente ainsi qu'il suit le plan de financement :

N°projet	intitulé	Dépenses HT(€)	Recettes HT	Recettes (€)
2.1	Travaux PMR salle étang	55 876	FSIL 50%	27 938
			Fonds propres	27 938
	Total 2.1	55 876		55 876
2.2	Plateau surélevé RD353	50 000	FSIL 50%	25 000
			Amendes police	13 500
			Fonds propres	11 500
	Total 2.2	50 000		50 000
2.3	Travaux PMR 2016	53 600	FSIL 50%	26 800
			Fonds propres	26 800
	Travaux PMR 2017,2018	16 630	FSIL 50%	8 315
			Fonds propres	8 315
	Total 2.3	70 230		70 230
2.4	Rampe PMR église	10 086	FSIL 50%	5 043
			Fonds propres	5 043
	Total 2.4	10 086		10 086
TOTAL GENERAL		186 192	FSIL	93 096
			Amendes police	13 500
			Fonds propres	79 596

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'initiative de dépôt en urgence de ce dossier, vu les enjeux financiers ;
- **SOLLICITE** de Madame le Préfet des Landes l'attribution d'une subvention au titre de la première enveloppe du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DES LANDES (CAUE).

En vue de la réalisation des travaux d'aménagement de la place centrale du village, Monsieur le Maire propose, à l'assemblée de s'attacher les services du Conseil d'Architecture et d'Environnement des Landes (CAUE) pour une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

Pour ce faire, il convient de signer avec cet organisme une convention prévoyant le montant de la **contribution minimale** de la collectivité fixé à 700 € (participation aux frais par journée complémentaire : 200 € - Participation pour un relevé sommaire : 200 €). Lecture en est donnée.

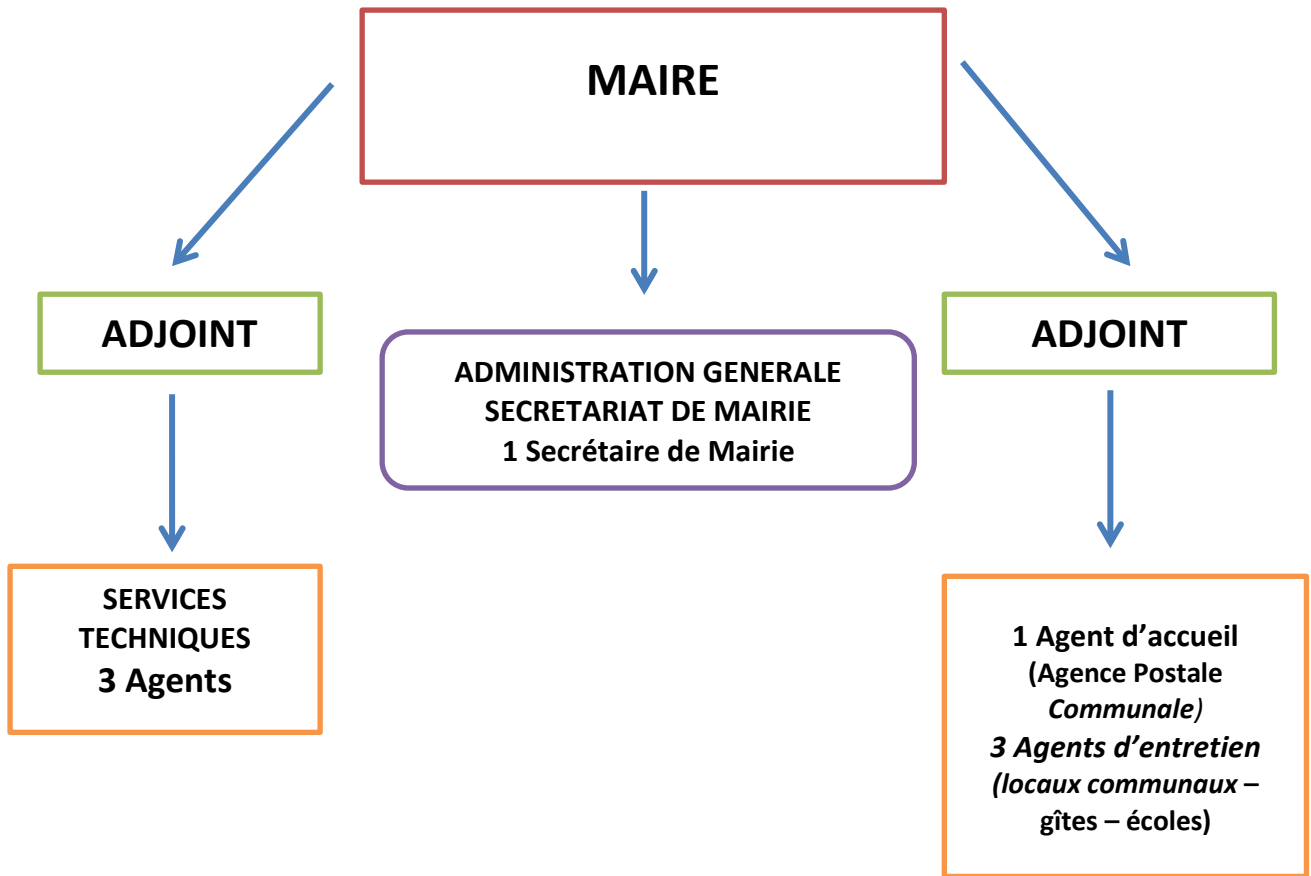
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

EVALUATIONS PROFESSIONNELLES : VALIDATION DE L'ORGRANIGRAMME DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'évaluation professionnelle se substitue au dispositif de notation, pour toutes les activités professionnelles, à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette évaluation consiste en l'appréciation de la valeur professionnelle, sur la base du bilan de l'année écoulée, sous la forme d'un entretien entre un supérieur hiérarchique (l'évaluateur) et un agent (l'évalué).

Pour ce faire, le projet d'organigramme ci-dessous détaillé a été présenté au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes pour avis du Comité Technique :



Le 08 mars dernier, le collège des représentants du personnel et celui des représentants des collectivités du Comité Technique ont émis un avis favorable sur l'organigramme de la commune de Brocas.

Vu cet avis,

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le valider.

Le Conseil Municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'organigramme des services de la commune de Brocas.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

VENTE DE BOIS

Sur proposition du Maire et de la Commission Communale du domaine Forestier, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de proposer à la vente des experts forestiers qui aura lieu le mercredi 27 avril 2016 à 9 H 30 à la salle des fêtes de Labouheyre deux lots de pins communaux, non soumis à l'ONF, et détaillés ainsi qu'il suit :

- **COUPE RASE** de 2217 pins maritimes cadastrés section D 173 partie et 250 partie lieudit Rioulèbe sur une surface de 14,00 Ha.
- **COUPE DE 1^{ère} ECLAIRCIE**, vente au stère (volume présumé 900 stères) de pins maritimes cadastrés section B 948 partie, D 308 – 311 – 322 – 169 partie, 173 partie, 250 partie et section E 271 – 272 partie et 560 lieuxdits Lagun – Rioulèbe et Barbon pour une surface de 32,75 Ha.

CONFIE la vente de ces bois à M. Jean PONTET, expert forestier, 1485 Rue de la Ferme de Carboué 40000 MONT-DE-MARSAN.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire remet à chaque Conseiller Municipal le texte de la future Ecobalade pour avis.
- Monsieur Baroche s'interroge de savoir s'il convient de dresser un avenant au marché avec la Société IDRA, cette dernière ayant dépassé le délai qui lui était imparti pour la réalisation de l'étude sur la restauration et la sauvegarde de l'Etang des Forges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30

Suivent les signatures.